

Introduction

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **2 (1956)**

Heft 1-2: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES EN ITALIE POUR LES JEUNES GENS DE 16 À 21 ANS *

Rapport de Mario VILLA, Bologne

INTRODUCTION

1. La période à laquelle le présent rapport s'intéresse particulièrement concerne les trois dernières années d'enseignement secondaire et les deux premières années d'enseignement supérieur (notamment pour les étudiants en Mathématiques, Mathématiques et Physique, et pour ceux se destinant à la carrière d'ingénieur). Nous exposerons l'organisation actuelle de l'enseignement des mathématiques en Italie au cours de la période susdite.

Il est cependant opportun d'exposer en premier lieu, et sommairement, comment sont organisés en Italie l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur — ce dernier uniquement en ce qui concerne l'objet de notre rapport (§ 1). De plus, afin de mieux expliquer les idées directrices de l'enseignement des mathématiques — et par conséquent aussi les caractéristiques de cet enseignement — dans les trois dernières années du secondaire, il sera bon d'illustrer brièvement les idées directrices de l'enseignement des mathématiques pendant toute la durée des classes secondaires (§ 2, n° 4).

Nous traiterons ensuite en détail de l'enseignement des mathématiques dans la période qui concerne plus particulièrement le présent rapport, en donnant les programmes, les horaires et quelques renseignements sur les examens (§ 2, nos 5-9).

* Rapport présenté le 4 septembre 1954 au Congrès international des mathématiciens, à Amsterdam, dans la section consacrée à l'enquête de la Commission internationale de l'enseignement mathématique.

Enfin, nous ferons allusion aux plus importants problèmes didactiques actuels, en faisant état de quelques opinions à cet égard (§ 3).

§ 1. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN ITALIE

2. *L'enseignement secondaire*

Après l'école primaire, qui reçoit les élèves âgés de 6 à 10 ans, l'enfant entre dans l'enseignement secondaire qui reçoit des élèves âgés de 11 à 18 ans.

Pendant les trois premières années, l'enseignement secondaire est donné à l'enfant soit à l'école dite « moyenne », soit à l'école dite « de formation professionnelle ».

L'école de formation professionnelle, où la durée des études est de trois ans, constitue pour une grande partie des élèves, une fin en elle-même: cet établissement, en effet, sert à diriger les élèves vers de modestes activités pratiques, et à cette fin, il peut être de type commercial, industriel ou agricole. Il peut aussi mener aux écoles techniques, où l'enseignement s'étend sur trois années; aux écoles professionnelles féminines, ou à d'autres institutions à caractère professionnel dépendant d'organismes locaux.

Quant aux élèves qui après trois ans quittent l'école moyenne, ils entrent dans l'une des cinq écoles suivantes où les études durent cinq ans (sauf à l'Institut magistral où elles ne s'étendent que sur quatre années): Gymnase-Lycée classique, Lycée scientifique, Instituts techniques (de différents types), Institut magistral, Lycée artistique.

Le Lycée classique a de très anciennes traditions consacrées officiellement par la loi CASATI en 1859, et n'a pas subi de modifications substantielles, sauf un certain renforcement des études littéraires, historiques et philosophiques, au détriment des disciplines scientifiques, en vertu de la réforme GENTILE¹ de 1923. Avant cette réforme, et précisément en 1912, on avait

¹ Du nom de Giovanni Gentile, philosophe et homme politique, alors ministre.